

SELARL LEXEC

Huissiers de
Justice associés
9 rue Abeillard
BP 20
77481 PROVINS CEDEX

Tél. : 01 64 60 25 80

Fax : 01 64 60 25 89

contact@lexec.fr

MEDIATION
CONSTATS
RECOUVREMENT
AMIABLE & JUDICIAIRE



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX-MILLE-DIX-SEPT ET LE CINQ MAI

La SELARL LEXEC, Philippe RUDEAUX, Grégory HAMON, Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de MELUN demeurant 9 rue Abeillard 77481 PROVINS, agissant par l'un d'eux soussigné

Références à rappeler

À LA REQUETE DE

Syndicat des copropriétaires les EPISCOPES, 10A 10B 12C rue de Paris 93800 EPINAY SUR SEINE, représentée par son syndic, la SA CABINET LOISELET ET DAIGREMONT inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 672 020 187 dont le siège social est 67 Route de la Reine 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et une agence 3 Allée Hector Berlioz 95130 FRANCONVILLE agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié audit siège.

Pour qui domicile est élu au Cabinet de Maître Valérie GARCON, membre de la SCP W2G, avocat inscrit au Barreau de la Seine Saint Denis, demeurant 21, avenue du Général de Gaulle, 93114 ROSNY SOUS BOIS.

LEQUEL M'A EXPOSÉ

sont propriétaires des biens et droits à EPINAY SUR SEINE (93800), 10, rue de PARIS, 7^{ème} étage 1^{ère} porte à droite de l'escalier, consistant en un APPARTEMENT et UNE CAVE :

- LOT DE COPROPRIETE N°3080 : un appartement situé au 7^{ème} étage, cage d'escalier B, quatrième porte à gauche de l'escalier, comprenant : entrée, cuisine, trois pièces principales, salle de bains, WC, rangements, dégagements, loggia, et les 67/11.000èmes des parties communes générales de l'immeuble.
- LOT DE COPROPRIETE N°3118 : une cave située au rez-de-dalle, cage d'escalier B, portant le numéro 20 au plan, et les 1/11.000èmes des parties communes générales de l'immeuble

CADASTRES section M, n°5, 6,9,10, 11,12,25,62,63,70, 72,74,76,77,78,80,82,92, 94,97,99, 100, 103 et section N n°127,151, 158, 159 pour une contenance de 73 ares 61 centiares.

Paiement par virement :
IBAN :
FR76 1870 6000 0072 1054 7804 837
BIC :
AGRIFRPP887

Paiement par chèque :
libellé à l'ordre de la
SELARL LEXEC

Paiement par Carte bleue :
Soit en appelant l'Etude au
01 64 60 25 80
Soit sur le site sécurisé
Adresse du site : www.lexec.fr
Identifiant : 130419
Mot de passe : 365028

Agissant en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal d'Instance de SAINT OUEN le 18 novembre 2014 signifié le 21 janvier 2015 et d'un jugement rendu par le Tribunal d'Instance de SAINT OUEN le 23 mai 2016 signifié 9 juin 2016.

Qu'elle me requiert à cette fin de description en application des articles R322-1, R322-2 et R322-3 du code des procédures civiles d'exécution avec l'assistance d'un géomètre chargé des diagnostics prévus par la loi.

Ce pourquoi, déférant à cette réquisition,

Me suis rendu ce jour à EPINAY SUR SEINE (93800), 10, rue de PARIS, 7^{ème} étage 1^{ère} porte à droite de l'escalier,

Ce dernier accepte mes opérations de description et m'invite à pénétrer à son domicile. En sa présence je procède aux constatations suivantes :

CONSTATATIONS :

Le bien immobilier est situé sur la commune de EPINAY SUR SEINE (93800), commune de 55079 habitants selon le recensement de 2013 publié par l'INSEE. Cette commune est située dans le département de la Seine Saint Denis à l'extrémité occidentale du département, à la limite des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise. Elle est située à 12 kilomètres au Nord de PARIS.

La rue de PARIS est située à environ 1,9 kilomètres de la gare ferroviaire de EPINAY SUR SEINE/VILLETANEUSE.

L'appartement de trois pièces se trouve dans un immeuble sécurisé par une porte pourvue d'un interphone. Le hall d'entrée constituant les parties communes a été rénové et héberge les boîtes à lettres. Une seconde porte donne accès à deux ascenseurs (*photographies n°34 à 39*)

Il s'agit d'un logement situé au septième étage porte droite de l'escalier (*photographies n°32 et 33*), composé d'une petite entrée, sur la droite de cette entrée ; une cuisine, en face de l'entrée ; un séjour, à gauche de l'entrée ; un dégagement donnant accès à un cabinet de toilette indépendant, une salle de bains, et deux chambres.

Il est occupé personnellement par

La cave est située au rez-de-dalle, non identifiable.
la désigner car ne l'utilisant pas.

étant incapable de me

Entrée :

(photographies n°1 à 3)

Il s'agit dans l'entrée d'une porte palière équipée d'une serrure à 5 points de fermeture.

Le sol est carrelé, les murs sont tapissés de toile de verre peinte.

Au plafond de la peinture.

Sur la droite, en entrant se trouve le disjoncteur dans un boîtier.

Sur la gauche se trouve un placard, à porte-accordéon avec étagère intégrée.

Je pénètre à droite par une porte accédant à la cuisine.

La cuisine :

(photographies n°9 à 14)

Au sol du carrelage, les murs sont tapissés de peinture.

Au plafond de la peinture, existence de peinture qui est dégradée au plafond, traces d'humidité.

Il existe dans cette pièce un évier à deux bacs avec un égouttoir équipé d'un mélangeur.

Derrière cet évier se trouve une fenêtre à simple battant en PVC double vitrage.

Derrière l'évier également une faïence murale de petite dimension.

Alors dans cette pièce se trouve un équipement électrique permettant la cuisson des aliments. Absence de gaz.

Séjour :

(photographies n°4 à 8)

Je retourne dans l'entrée en face, je pénètre par une porte donnant accès au séjour.

Au sol du carrelage identique à celui de l'entrée.

La porte est à deux battants.

Les murs sont revêtus de papier peint.

Au plafond de la peinture.

Il existe en entrant sur la gauche un radiateur électrique.

Il existe une fenêtre simple battant, une fenêtre double battant, et un dormant.

Une porte donnant accès à la cuisine, les plinthes sont carrelées.

Dégagement :

(photographies n°15 à 18)

Je passe à présent au dégagement accessible par une porte creuse.

Le sol est revêtu de carrelage identique à celui de l'entrée.

Les murs sont tapissés de toile de verre peinte.

Au plafond de la peinture, un point lumineux au plafond.

Sur la droite se trouve un placard avec deux portes-accordéons métalliques, et devant l'accès à la salle de bains, également un placard avec une porte-accordéon.

Le cabinet de toilette:

(photographie n°19)

Au sol des dalles en PVC.

Les murs sont revêtus de papier peint.

Au plafond de la peinture.

Il existe une bouche d'aération au mur.

Un WC à l'anglaise. Une porte creuse.

La salle de bains:

(photographies n°20 à 23)

Au sol du carrelage différent du dégagement.

Les murs sont composés en trois quarts de faïence, au-dessus se trouve de la peinture, ainsi qu'au plafond.

Il existe dans cette pièce un radiateur en applique, ainsi qu'une bouche de VMC.

Lavabo sur colonne avec mitigeur. Une baignoire avec mitigeur.

Porte creuse, et l'existence d'un bidet, également sur la gauche du lavabo, une trappe.

Les chambres :**La première chambre sur la gauche :**

(photographies n°24 à 26)

Dans le dégagement se trouve être au sol du lino.

Les murs sont revêtus de toile de verre.

Au plafond de la peinture.

Dans cette pièce se trouve un placard à quatre portes-accordéons métalliques.

Fenêtre en double vitrage en PVC, une porte creuse.

Une seconde chambre :
(photographies n°27 à 31)

Avec au sol de la moquette.

Les murs sont tapissés de papier peint.

Au plafond de la peinture.

Fenêtre double vitrage en PVC, donnant accès à un balcon par une porte-fenêtre, également accessible par le séjour.

Il existe un radiateur électrique. me déclare que les radiateurs présents dans le logement sont des radiateurs d'appoint, et que l'immeuble est chauffé par le sol.

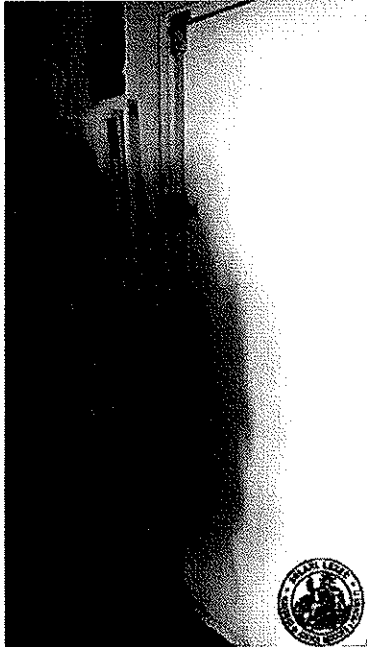
*De tout quoi, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé **TRENTE NEUF** clichés photographiques annexés par mes soins, et que j'ai clos en mon étude après rédaction, et dont le coût est de :*

Honoraires (Art 16-1)	294,40 €
Transport (Art 18)	7,67 €
TOTAL HT	302,07 €
T.V.A	60,41 €
Taxe fiscale (Art 20)	14,89 €
TOTAL	377,37 €

Grégory HAMON



SELARL LEXEC



Photographie_001



Photographie_002



Photographie_003



Photographie_004

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION 5 MAI 2017

SELARI LEXEC



Photographie_005



Photographie_006



Photographie_007



Photographie_008

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION 5 MAI 2017

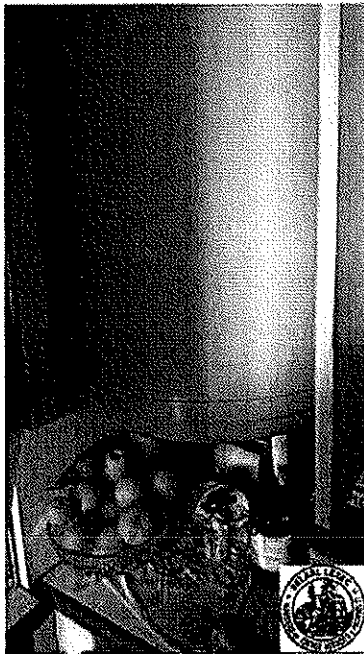
SELARI LEXEC



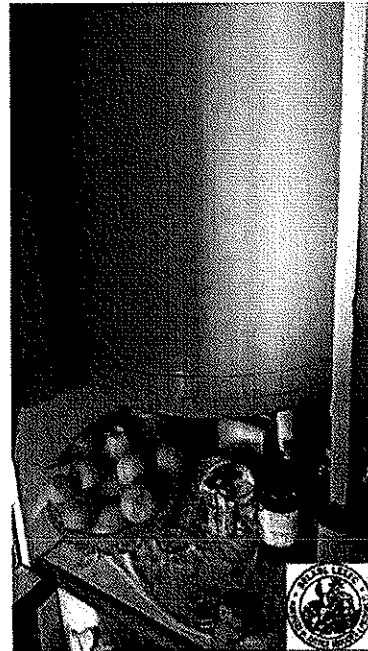
Photographie_009



Photographie_010



Photographie_011



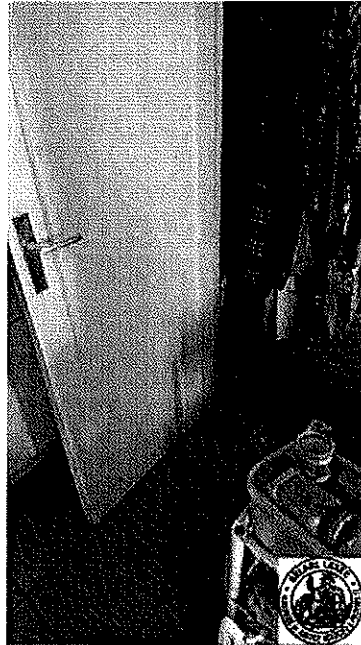
Photographie_012

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION 5 MAI 2017

SELARI LEXEC



Photographie_013



Photographie_014



Photographie_015



Photographie_016

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION 5 MAI 2017

SELARI LEXEC



Photographie_017



Photographie_018



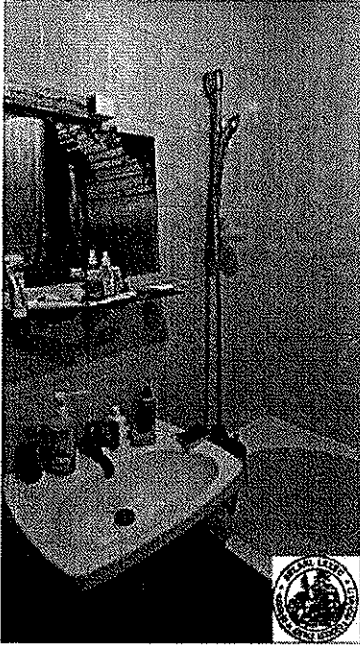
Photographie_019



Photographie_020

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION 5 MAI 2017

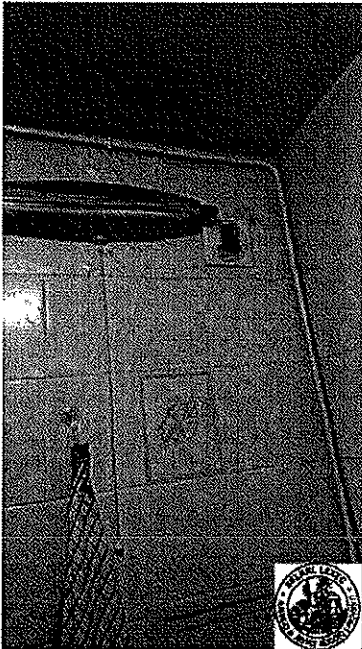
SELARL LEXEC



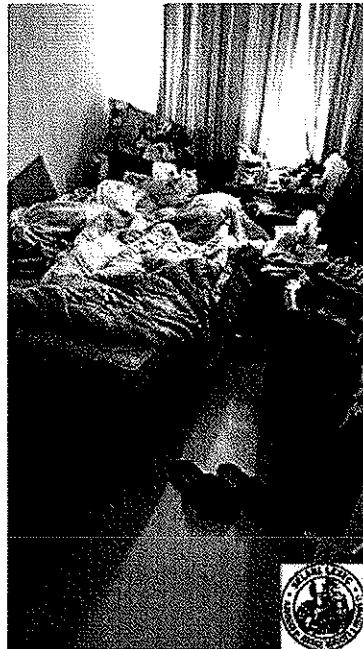
Photographie_021



Photographie_022



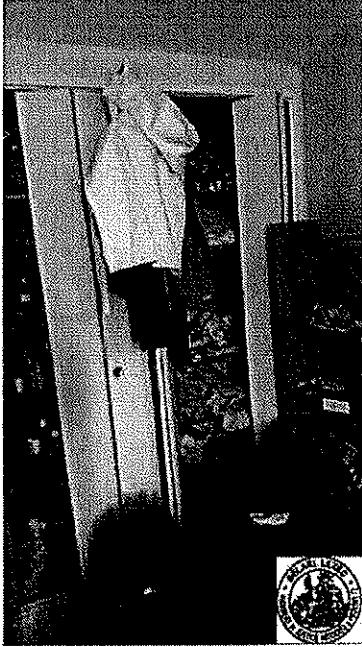
Photographie_023



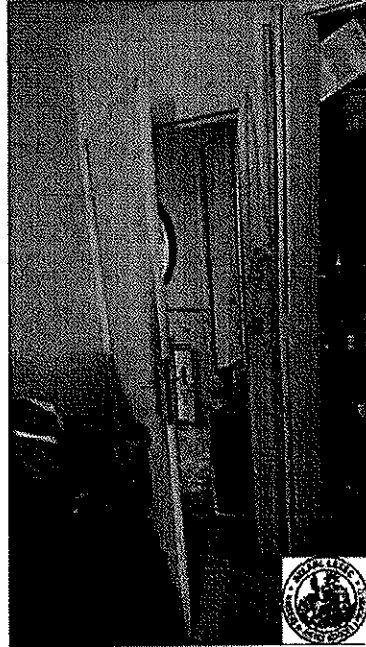
Photographie_024

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION 5 MAI 2017

SELARI LEKEC



Photographie_025



Photographie_026



Photographie_027



Photographie_028

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION 5 MAI 2017

SELARI LEXEC



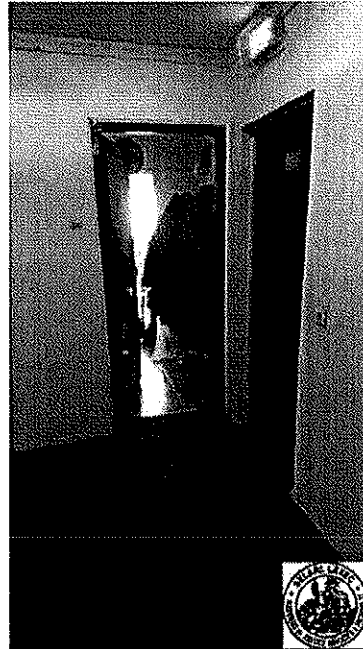
Photographie_029



Photographie_030



Photographie_031



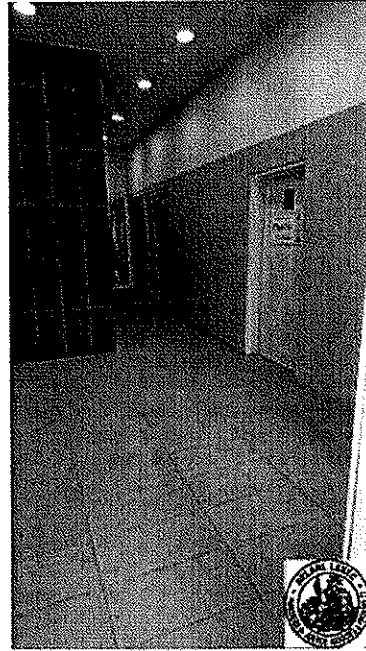
Photographie_032

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION 5 MAI 2017

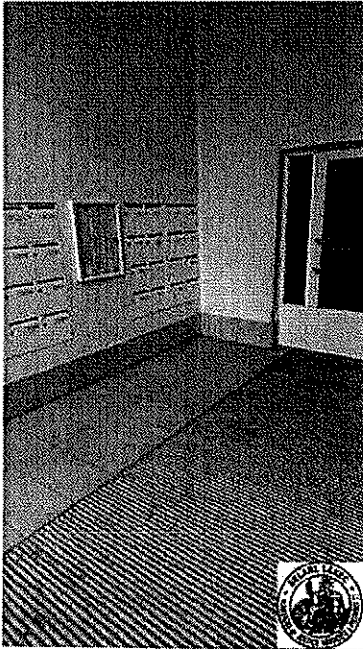
SELARL LEXEC



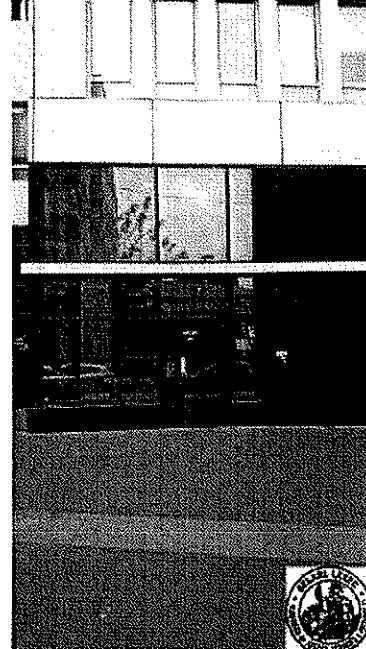
Photographie_033



Photographie_034



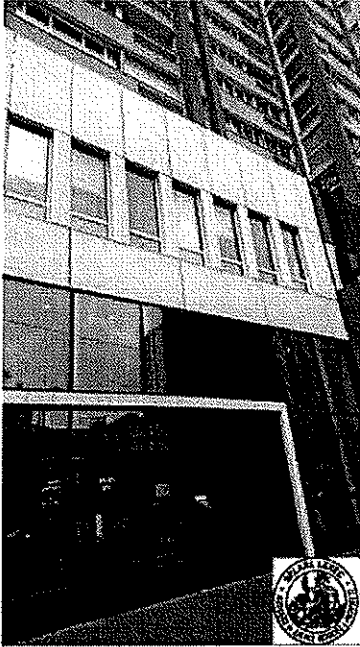
Photographie_035



Photographie_036

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION 5 MAI 2017

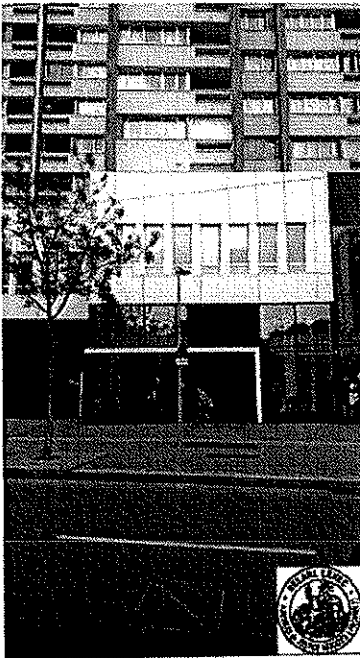
SELARI LEXEC



Photographie_037



Photographie_038



Photographie_039

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION 5 MAI 2017

